



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

41^e séance plénière

mercredi 31 octobre 2007, à 15 heures
New York

Président : M. Kerim ex-République yougoslave de Macédoine

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 167 de l'ordre du jour

Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne

Projet de résolution (A/62/L.4)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée pour qu'il présente le projet de résolution A/62/L.4.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/62/L.4, intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ».

Le sommet intercoréen, qui s'est tenu à Pyongyang du 2 au 4 octobre 2007, a vu l'adoption de la Déclaration sur le développement des relations nord-sud en Corée, la paix et la prospérité. Deuxième rencontre du genre à avoir lieu depuis 2000, le sommet a été l'occasion d'entrer dans une nouvelle phase en direction de la paix, de la prospérité commune et de la réunification de la péninsule coréenne en faisant évoluer les relations intercoréennes grâce à la faveur de la Déclaration commune du 15 juin 2000 et dans l'esprit du principe « par notre nation elle-même ».

Le projet de résolution se félicite de la tenue du sommet intercoréen du 2 au 4 octobre 2007 et souscrit

à la Déclaration qui y a été adoptée. Il encourage les deux parties à l'appliquer scrupuleusement et de bonne foi. Il invite également les États Membres à appuyer le processus constructif en cours.

L'adoption du projet de résolution permettra d'avancer davantage vers une paix durable et la réunification de la péninsule coréenne, ainsi que vers la paix et la stabilité dans le reste du monde. C'est pourquoi j'espère qu'il sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée pour qu'il présente le projet de résolution A/62/L.4.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter le projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Publié en tant que document de l'Assemblée générale sous la cote A/62/L.4, le projet de résolution a été conjointement élaboré et soumis par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée.

Au sommet intercoréen qui s'est tenu du 2 au 4 octobre 2007 à Pyongyang, les Présidents Roh Moo-hyun et Kim Jong Il ont adopté la Déclaration sur le développement des relations nord-sud en Corée, la paix et la prospérité. Tout en confirmant leur attachement à la paix et à la prospérité, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, cette

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Déclaration unique en son genre pose un cadre censé être bénéfique à l'avenir pour les relations intercoréennes. La Déclaration demande aux deux Corées d'œuvrer à la mise en place d'un régime de paix dans la péninsule coréenne, et cette notion correspond aux sentiments de la population de la République de Corée qui aspire en définitive à la réunification. Pour mettre un terme à la confrontation militaire, le Président Roh Moo-hyun et son homologue sont convenus de créer une zone de paix dans la mer occidentale et ont envisagé la possibilité de faire de cette zone une zone commune de pêche.

Lors du sommet, le Président Roh et le Président Kim ont exprimé leur attachement à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Cette intention est reflétée sans aucune équivoque dans la Déclaration, qui demande aux deux parties de mettre intégralement en œuvre la Déclaration commune du 19 septembre et l'accord des pourparlers à six pays du 13 février, de manière à régler la question nucléaire.

Parallèlement au sommet intercoréen, la dernière série de pourparlers à six pays, qui s'est déroulée à Beijing, s'est achevée le 3 octobre. Lors de ces pourparlers, la République populaire démocratique de Corée a exprimé l'intention de désactiver ses installations nucléaires de Yongbyon. L'élan qui a marqué ces deux réunions montre que les pourparlers à six pays et les relations intercoréennes progressent et se renforcent mutuellement. Des avancées significatives ont également été enregistrées dans le domaine économique et commercial.

Le complexe industriel de Gaesong, qui est situé en République populaire démocratique de Corée et qui emploie quelque 18 000 ouvriers locaux va être modernisé afin de répondre aux besoins de nouveaux investissements. Il est également envisagé de créer un autre complexe industriel en République populaire démocratique de Corée. Pour favoriser le développement économique, la ligne de chemin de fer Gaesong-Sinuju et l'autoroute reliant Gaesong à Pyongyang vont être améliorés au profit des deux Corées.

Pour ce qui est de la culture, les deux Corées vont coopérer étroitement lors des Jeux olympiques de Beijing en 2008.

Grâce à ces diverses dispositions, la Déclaration montre la voie de la prospérité pour les deux pays et, à terme, de la réunification pacifique dans la péninsule

coréenne et du règlement de problèmes anciens au niveau régional.

La République de Corée est profondément convaincue que le sommet intercoréen et la Déclaration à laquelle il a donné lieu marquent une évolution positive, non seulement pour les deux Corées, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Il y a exactement 7 ans aujourd'hui, l'Assemblée générale adoptait, au titre du même point de l'ordre du jour, sa résolution 55/11 dans laquelle elle se félicitait de la tenue du sommet intercoréen de juin 2000 et appuyait la déclaration conjointe adoptée à cette occasion. Je suis sûr qu'en cette journée tout à fait extraordinaire, les États Membres montreront une fois encore leur soutien en faveur de l'amélioration des relations intercoréennes ainsi que de la paix et de la prospérité dans la péninsule coréenne, en adoptant le projet de résolution par consensus.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, le Liechtenstein et la Norvège, pays membres de l'Association européenne de libre-échange, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la Moldova, l'Arménie et la Géorgie, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne suit avec un vif intérêt tous les efforts visant à atténuer les tensions dans la péninsule coréenne. En conséquence, l'Union européenne appuie toutes les initiatives favorables au renforcement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la péninsule, en l'occurrence l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la paix, la sécurité et la réunification dans la péninsule coréenne.

L'Union européenne a pleinement appuyé le sommet entre le Président Roh Moo-hyun et le Secrétaire général Kim Jong Il, qui s'est tenu à Pyongyang du 2 au 4 octobre dernier, ainsi que la Déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région, qui a été adoptée à l'issue de ce sommet. L'Union européenne estime que cet événement contribue au renforcement d'un climat de confiance croissante dans la péninsule coréenne. Elle estime

qu'en retour, ce climat positif va faciliter les efforts déployés dans le cadre des pourparlers à six pays, un processus visant à parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne que l'Union européenne appuie totalement.

En outre, l'Union européenne attend avec intérêt la suite qui sera donnée à cette initiative, à commencer par la rencontre entre les Premiers Ministres de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée qui aura lieu en novembre. L'Union européenne est prête à contribuer au processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen, ainsi que le demande le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence du Secrétaire général à la présente séance.

En octobre 2007, les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont eu une deuxième rencontre au sommet et ont adopté la Déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région. La Chine se félicite de cet événement.

Il y a 7 ans, les dirigeants de la République populaire démocratie de Corée et de la République de Corée, avec la clairvoyance qui convient à des hommes d'État, ont pris l'initiative de tenir des réunions au sommet entre le nord et le sud, créant ainsi un nouveau vecteur important de promotion de la paix et de la réunification dans la péninsule. Ce deuxième sommet entre les deux pays a montré que les deux parties s'efforcent de saisir l'occasion historique qui s'offre à elles d'entrer dans une nouvelle ère de paix et de prospérité pour les deux nations.

La rencontre entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée s'inscrit dans la tendance internationale actuelle en faveur de la paix, du développement et de la coopération dans l'intérêt commun des deux pays et elle favorise non seulement la paix dans la péninsule, mais également la paix et la stabilité dans toute notre région.

Nation voisine et amie de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, la Chine accorde une grande importance au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule

coréenne, un objectif auquel elle s'efforce de contribuer. Nous avons toujours défendu et soutenu l'idée que les deux parties de la péninsule coréenne devraient régler leurs différends par le dialogue, afin de progresser de manière constante sur la voie de la réconciliation et de parvenir ainsi, en toute autonomie, à la paix et à la réunification. La Chine ne cessera jamais d'œuvrer pour cet objectif.

Enfin, la Chine est favorable à l'inscription d'un point intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » à l'ordre du jour de l'Assemblée générale cette année. Nous espérons que le projet de résolution présenté conjointement par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sera adopté le plus rapidement possible.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite vivement de participer au présent débat sur cet important point de l'ordre du jour.

Avant toute chose, nous voudrions remercier la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée de leurs efforts collectifs pour présenter le projet de résolution A/62/L.4, intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ».

Nous sommes tous ravis de voir les deux Corées coopérer au nom de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne ainsi que dans la région.

Le deuxième sommet, qui s'est tenu à Pyongyang du 2 au 4 octobre 2007 entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, et la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région, adoptée lors de ce sommet, représentent des événements d'une grande importance historique. Le Viet Nam salue et apprécie fortement ces résultats très encourageants.

Mon pays est convaincu que ceci représente un jalon important dans le processus visant à améliorer et à développer les relations entre les deux Corées. Nous croyons fermement que la mise en œuvre des résultats obtenus lors du sommet et de la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée contribueront, en particulier, à la promotion de la réconciliation, de la coopération et du maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région. Elle rapprochera également les Coréens

de la réalisation des aspirations à la réunification et à la prospérité nationales qu'ils nourrissent de longue date.

Le Viet Nam espérera toujours une situation pacifique et stable dans la péninsule coréenne. Nous soutenons donc invariablement le règlement des questions concernant la péninsule coréenne par le biais du dialogue et des négociations pacifiques. Nous partageons les aspirations intenses à la paix et à la réunification nationale des peuples du nord et du sud de la péninsule coréenne.

Le Viet Nam suit avec grand intérêt l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. Nous appelons la communauté internationale, et l'ONU en particulier, à apporter leur soutien appuyé aux deux parties de la Corée dans leurs efforts visant à concrétiser les avancées qu'elles ont négociées lors du sommet pour qu'elles puissent bientôt atteindre leurs objectifs communs de réconciliation et de réunification nationales.

En sa qualité de pays qui entretient de bonnes relations avec les deux Corées, le Viet Nam souhaite participer de manière active et positive à l'amélioration des relations entre le nord et le sud de la Corée ainsi qu'au processus de paix dans la péninsule coréenne. Nous pensons qu'une paix et une stabilité plus grandes dans la péninsule renforceront la cause de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est ainsi que dans le monde entier.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire part du soutien sans réserve du Japon au projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4). Le Japon se félicite du récent sommet intercoréen, un événement symbolique qui témoigne de l'approfondissement du dialogue entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Nous estimons que le sommet intercoréen a contribué à faire progresser davantage les relations intercoréennes ainsi qu'à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne.

Le Japon se félicite de la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région qui a été signée au sommet intercoréen. Elle souligne que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée ont décidé d'agir de concert pour mettre en œuvre progressivement la déclaration commune du 19 septembre 2005 et l'accord des

pourparlers à six du 13 février 2007. Nous nous réjouissons aussi de l'engagement de la République populaire démocratique de Corée, pris dans le document final des pourparlers à six publié le 3 octobre 2007, de déclarer, entre autres, tous ses programmes nucléaires et de mettre hors service trois installations à Yongbyon d'ici à la fin de cette année dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre de la déclaration commune du septembre 2005.

La dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée est essentielle à la paix et à la stabilité, non seulement en Asie du Nord-Est, mais aussi dans toute la communauté internationale. Nous estimons qu'il est primordial que la République populaire démocratique de Corée mette pleinement en œuvre ses engagements. Le Japon continue de travailler activement au règlement pacifique de la question nucléaire dans le cadre des pourparlers à six en vue de résoudre complètement les questions en suspens telles que les questions des enlèvements, du nucléaire et des missiles, le règlement des incidents regrettables du passé; et il travaille à la normalisation des relations avec la République populaire démocratique de Corée sur la base de la déclaration de Pyongyang signée par le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

Nous espérons sincèrement que l'adoption du projet de résolution sera un nouvel encouragement à la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée et au règlement des autres questions en suspens.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent de soutenir le projet de résolution sur « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4) qui reconnaît que le dialogue et la coopération entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée sont non seulement essentiels à de meilleures relations dans la péninsule, mais aussi à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà. Les États-Unis ont constamment encouragé un tel dialogue.

Nous avons salué le sommet intercoréen historique qui s'est tenu dans le courant de ce mois et la déclaration conjointe, adoptée lors de la réunion, qui présente un programme ambitieux pour améliorer les relations et développer des mécanismes de coopération dans la péninsule coréenne. Nous estimons que ce

processus de dialogue soutient et complète les progrès accomplis dans le cadre des pourparlers à six sur la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La déclaration commune du 19 septembre 2005 appelle les parties directement concernées à négocier un régime de paix permanente dans la péninsule coréenne dans un cadre distinct approprié, objectif qui est également repris dans la déclaration conjointe intercoréenne. Les États-Unis estiment que ces pourparlers pourront commencer entre les parties directement concernées lorsque la République populaire démocratique de Corée aura mis hors service ses installations nucléaires existantes, aura présenté une déclaration complète et exacte de tous ses programmes nucléaires et se sera engagée clairement sur la voie de la dénucléarisation. Nous pourrions atteindre un accord de paix permanente dans la péninsule coréenne dès que la République populaire démocratique de Corée aura communiqué et abandonné totalement son programme d'armement nucléaire.

Les États-Unis continueront d'appuyer les efforts visant à établir de meilleures relations entre les pays de l'Asie du Nord-Est par le biais des pourparlers à six et des autres mécanismes pertinents. Nous espérons que la mise en œuvre de la déclaration conjointe intercoréenne et la pleine application de la déclaration commune du 19 septembre 2005 conduiront à de meilleures relations entre les deux Corées, à une Asie du Nord-Est transformée et à une vie meilleure pour tout le peuple de la péninsule coréenne.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande se félicite de la soumission d'une résolution conjointe intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4) à l'Assemblée générale de l'ONU. Ce texte important prend acte du deuxième sommet intercoréen, dont il approuve l'objectif central : apporter paix et stabilité dans la péninsule coréenne et continuer à préparer la réunification.

La situation de la sécurité dans la péninsule coréenne porte atteinte à toute la région, y compris à la Nouvelle-Zélande. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'est félicitée du succès du deuxième sommet intercoréen entre les dirigeants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. La réunion entre le Président Roh Moo-hyun et le Président Kim Jong Il a contribué utilement aux

efforts internationaux en vue de parvenir à la paix dans la péninsule coréenne et elle fournit une plateforme importante pour des pourparlers plus détaillés entre les deux parties sur toute une série de questions essentielles relatives à la sécurité et à l'économie.

Le sommet a fait fond sur l'élan récemment enregistré dans les pourparlers à six pays et a renforcé l'atmosphère de réconciliation et de dialogue ouvert qui commence à s'instaurer dans la région et qui mènera, nous l'espérons, à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

La Nouvelle-Zélande, comme les autres pays de la région, s'intéresse de très près au dialogue intercoréen, dans l'espoir qu'il permettra de renforcer l'atmosphère de confiance accrue entre la République populaire démocratique de Corée et la communauté internationale dans son ensemble. Tel est l'esprit du projet de résolution qui doit être adopté cet après-midi, et nous nous en félicitons.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en anglais*): J'aimerais tout d'abord féliciter le peuple de la République populaire démocratique de Corée et le peuple de la République de Corée à l'occasion du sommet couronné de succès entre leurs dirigeants, qui s'est tenu durant la première semaine de ce mois. Le sommet a abouti à un accord en vue de la création d'un régime de paix permanent, de la déclaration de la fin de la guerre de Corée et d'efforts en faveur de la paix et de la prospérité dans la péninsule coréenne. Plus important encore, les dirigeants des deux Corées se sont engagés à établir la paix et à dénucléariser la péninsule.

La paix dans la péninsule coréenne est une condition sine qua non pour des relations pacifiques en Asie du Nord-Est, une région vitale du monde. Mon pays éprouve de la sympathie pour les aspirations du peuple coréen, sur la base de sa propre expérience en tant que pays divisé, une situation qu'il a connue durant plus de 130 ans. Le Yémen a été réunifié en 1990. Un conflit constant et des relations troublées, exacerbées par les rivalités régionales et mondiales, avaient prévalu entre les deux parties du Yémen – une situation analogue à ce qu'ont connu d'autres pays divisés, dont les Corées.

La fermeture des frontières était la règle, plutôt que l'exception, malgré les tourments et les souffrances de familles divisées. De plus, la République arabe du Yémen – le Yémen du Nord – et

la République démocratique populaire du Yémen – le Yémen du Sud – mobilisaient constamment leurs maigres ressources pour des affrontements intra-yéménites tristement récurrents. En cela, chaque côté tentait d'imposer sa volonté à l'autre, s'appuyant sur ce qu'il pensait être la supériorité de son système politique. Le développement économique en a souffert; il a malheureusement été relégué au second plan, alors que les élites de chaque partie se consacraient à ce qu'elles prenaient pour leur raison d'être : l'unification du pays selon leurs propres conditions.

Après bien des guerres, après que nous eûmes gaspillé des ressources précieuses, la réunification fut finalement accomplie. Certes, les circonstances régionales et mondiales étaient favorables à la réalisation de ce noble objectif. Dans l'intervalle, une constitution pour l'État putatif avait été élaborée durant les périodes transitoires entre les nombreuses guerres et les divers accords de paix. Sa rédaction a pris 10 ans, et il est vrai qu'elle n'était pas exempte de défauts. Mais elle a certainement marqué un pas important dans un parcours douloureux et sinueux vers la paix entre deux frères ennemis. Il est aussi vrai que le Yémen réunifié n'est pas sans ses difficultés; mais ce que nous avons aujourd'hui est sans nul doute largement supérieur à l'état de choses d'avant le 22 mai 1990.

Dans cet esprit, ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution A/62/L.4. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée à mettre en œuvre pleinement et sans réserve la Déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région, car c'est une condition sine qua non de la paix, de la prospérité et de la tranquillité dans une région dynamique du monde

M. Ney (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis de dire que l'Allemagne, parlant elle-même du point de vue d'un pays réunifié, est heureuse de voir la direction qu'a prise le sommet intercoréen entre le Président Roh Moo-hyun et le Secrétaire général Kim Jong Il, qui a eu lieu à Pyongyang du 2 au 4 octobre derniers. Il nous semble qu'il y a des raisons de se montrer optimistes. Au cours du sommet, les deux côtés sont parvenus – au bout

d'un certain temps – à façonner la perspective d'une solution durable et pacifique dans la péninsule coréenne.

L'Allemagne suit attentivement tous les efforts en vue de réduire les tensions dans la péninsule coréenne et voit l'évolution de la situation dans cette région avec une sympathie particulière. Bien entendu, il incombe désormais aux parties directement concernées de créer les conditions nécessaires pour des négociations de fond sur un traité de paix et pour tracer la voie qui sera suivie.

Nous sommes pleinement conscients du fait que cette noble cause ne saurait être réalisée du jour au lendemain et qu'elle dépendra de la poursuite des progrès dans le cadre des pourparlers à six pays. Nous reconnaissons aussi que la situation dans la péninsule coréenne est fort différente de celle que connaissait l'Allemagne à la veille de son unification. Mais ce que nous avons appris de notre propre expérience est que la division d'une nation n'est pas irréversible. Les deux Corées devront trouver leur propre approche pour régler ces questions, mais l'Allemagne se tiendra prête, si on le lui demande, à partager les enseignements de son expérience au cours des années de relations interallemandes.

L'Allemagne se réjouit donc d'apporter son concours au projet de résolution A/62/L.4, se félicitant par là des possibilités et des perspectives de paix et de prospérité réelles dans la péninsule coréenne, telles qu'exprimées dans la Déclaration du sommet sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : En tant que pays qui jouit de liens étroits à la fois avec la République populaire démocratique de Corée et avec la République de Corée, l'Indonésie a constamment appuyé le processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen. En tant que nation d'Asie du Sud-Est, l'Indonésie a toujours reconnu la contribution considérable que la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne pourraient apporter à l'ensemble de la région de l'Asie orientale.

La réunion au sommet entre les deux Corées tenue à Pyongyang au début du mois et la déclaration adoptée constituent une étape majeure dans les relations intercoréennes. Nous nous félicitons de ces éléments nouveaux. Nous pensons que tout progrès des relations intercoréennes a des retombées positives

pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région. À cet égard, nous avons appuyé sans réserve l'inscription de ce point supplémentaire, « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne », à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, car nous estimons qu'il incombe à l'ONU d'accueillir favorablement et d'encourager cette évolution.

Nous appuyons l'initiative conjointe de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée de présenter le projet de résolution A/62/L.4 à l'Assemblée générale. Selon nous, l'Assemblée devrait encourager la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée à appliquer la déclaration pleinement et de bonne foi et inviter les États Membres à continuer d'apporter leur soutien et de contribuer, le cas échéant, au processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen.

Nous espérons sincèrement que le projet de résolution emportera l'adhésion de tous les États Membres et sera adopté par l'Assemblée sans vote.

M. Pankrasin (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à me joindre aux autres délégués pour louer les résultats fructueux de la réunion au sommet tenue à Pyongyang au début du mois.

Cette réunion de haut niveau a contribué à consolider la paix dans la péninsule coréenne, car les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont étudié les moyens de renforcer la confiance mutuelle par des mesures politiques et militaires appropriées, et de jeter les bases d'une communauté économique intercoréenne. Le succès de cette récente réunion non seulement reflète la ferme volonté des deux parties de promouvoir ensemble la coopération et la réconciliation nationale, mais marque aussi un progrès vers la réunification pacifique.

La déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région, adoptée d'un commun accord par les deux dirigeants le 4 octobre dernier, est un engagement solennel à améliorer les relations intercoréennes. La Thaïlande souhaite aux deux parties le succès dans l'application de la déclaration.

Pendant longtemps, la péninsule coréenne a été un point sensible en Asie du Nord-Est et dans le

monde. Depuis 1950, la situation tendue entre le Nord et le Sud était préoccupante pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région de l'Asie du Nord-Est. Les faits survenus dernièrement dans les relations entre le Nord et le Sud ont créé un climat et des conditions favorables à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne; cette évolution mérite l'éloge de toute la communauté internationale.

La Thaïlande est prête à coopérer avec la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour la pleine application de la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région.

À cet égard, la Thaïlande est heureuse d'appuyer le projet de résolution présenté par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée (A/62/L.4) intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ».

M. Yaroshevich (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne accueille favorablement le projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4), établi conjointement par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée.

Les accords auxquels sont parvenues la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée au sommet de Pyongyang, il y a quelques semaines, n'ont pas seulement servi de base à l'élaboration de ce projet de résolution, ils marquent aussi un jalon important dans l'amélioration des relations intercoréennes et la consolidation de la paix dans la péninsule coréenne et dans la région de l'Asie du Nord-Est.

Nous prenons note de l'adoption, à Pyongyang, de la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité dans la région, qui est une étape importante sur la voie de la réconciliation des deux pays et de la réunification pacifique du peuple coréen.

La République populaire démocratique de Corée et la République de Corée nous ont montré concrètement à tous que même les questions les plus complexes et les plus délicates dans les relations entre les États peuvent trouver une solution à la table des négociations. La bonne volonté, la diplomatie, la coopération et l'écoute, par opposition à

l'affrontement, aux sanctions et aux menaces, sont les garanties d'une paix et d'une sécurité renforcées.

Le Bélarus est heureux de l'occasion qui se présente de soutenir les efforts en faveur de la paix que font les deux pays, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, et nous engageons toutes les délégations à appuyer le projet de résolution A/62/L.4.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est favorable à l'adoption du projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4) par l'Assemblée générale. En effet, notre pays s'est toujours prononcé en faveur du dialogue et de la normalisation des relations entre la Corée du nord et la Corée du sud.

En tant que voisin proche entretenant des relations amicales avec les deux pays, la Russie s'est félicitée de la tenue du deuxième sommet intercoréen à Pyongyang, qui a été couronné par la signature d'une déclaration sur l'amélioration des relations, la paix et la prospérité au nord et au sud de la Corée par les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée. Nous souhaitons sincèrement que l'accord de Pyongyang trouve une expression concrète. La Fédération de Russie est disposée à soutenir toute initiative, eu égard notamment au projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, visant à consolider la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada se félicite de la présentation du projet de résolution A/62/L.4, intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Nous félicitons la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée de leurs efforts renouvelés en faveur de la paix, de la sécurité et de la réunification dans la péninsule coréenne.

Le Canada juge encourageante la réunion au sommet tenue à Pyongyang au début du mois, étape positive qui ne peut que faciliter la compréhension entre les deux parties. Nous comptons qu'elle contribuera à une plus grande coopération économique intercoréenne et à l'apaisement des tensions militaires, ainsi qu'à la réunification pacifique de la péninsule et à une plus grande stabilité dans la région, comme les Coréens le souhaitent.

Le Canada encourage les deux parties à continuer leurs efforts de bonne foi afin d'appliquer pleinement la Déclaration sur l'amélioration des relations, la paix et la prospérité au nord et au sud de la Corée. Ce n'est que par des efforts continus des deux côtés que les objectifs communs de paix et de prospérité pourront être atteints et que pourront être jetées les bases de la réunification pacifique.

Le Canada espère aussi que ce sommet renforcera les éléments positifs des pourparlers à six et concourra à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Une péninsule coréenne pacifique et prospère sert les intérêts de la région, mais aussi de la communauté internationale tout entière. Le Canada est prêt à contribuer à la réalisation de ces objectifs importants.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala adhère sans réserve au projet de résolution sur la paix, la sécurité et la réunification dans la péninsule coréenne (A/62/L.4), présenté conjointement par les deux pays. Nous sommes ravis de réitérer notre appui, comme nous l'avions fait dans le cas de la résolution 55/11 du 31 octobre 2000.

Nous notons avec satisfaction les résultats obtenus par la réunion au sommet que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont tenue à Pyongyang du 2 au 4 octobre 2007 et la déclaration conjointe qu'ils ont adoptée sur la promotion de la paix, de la prospérité et des relations entre le nord et le sud de la Corée. Ce texte représente en effet un pas important vers l'amélioration de la communication et de la compréhension entre les deux Corées. Le Guatemala espère que la coopération générée par le sommet et son suivi mènera à terme à la réconciliation dans la péninsule et à une sécurité accrue dans la région, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

C'est dans cet esprit que le Guatemala a apporté sa contribution à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne. D'une part, nous attachons une grande importance aux relations bilatérales déjà anciennes que nous entretenons avec la République de Corée, avec laquelle nous sommes parvenus à développer et à approfondir des liens commerciaux, culturels, d'investissements et de coopération officielle. D'autre part, le Guatemala et la République populaire démocratique de Corée ont établi des relations diplomatiques en septembre 2007, et nos deux

pays nommeront bientôt des ambassadeurs non résidents.

La péninsule coréenne a été le théâtre de fortes tensions et une source de grande préoccupation pour toute la communauté internationale. C'est avec satisfaction que nous accueillons les efforts déployés pour faire prévaloir la confiance et traiter les questions en suspens. Le Guatemala souhaite que le rapprochement entre les Corées continue de porter des fruits et voudrait encourager la poursuite de la politique menée par les deux gouvernements.

Dans ce sens, la communauté des nations représentées à l'ONU, par le projet de résolution A/62/L.4, invitent clairement ces deux États à continuer d'avancer sur cette voie, en appliquant, de bonne foi, la déclaration conjointe et les autres accords qu'ils ont conclu, ainsi que toutes les mesures propres à consolider la paix dans la péninsule coréenne et à asseoir les bases solides d'une réunification pacifique.

De même, nous invitons les États Membres à apporter leur appui à ce processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen, et à y concourir. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili est un pays du bassin du Pacifique, ce qui explique que nous observions avec beaucoup d'espoir les efforts déployés en faveur de la paix, de la réconciliation et de la réunification de deux peuples frères qui ont en commun l'Asie et le Pacifique, qui partagent une même langue, un même passé et un même destin – la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. La déclaration sur la promotion des relations intercoréennes, fruit du sommet de Pyongyang, résulte d'un processus délicat et laborieux entamé par deux États résolus à inverser le cours d'une histoire faite de combats et de douleurs. Elle a mis à l'épreuve la volonté politique des deux pays, tout en constituant une promesse d'avenir pour le peuple de la péninsule coréenne.

Dans le projet de résolution présenté par les deux Corées (A/62/L.4), la communauté internationale donne une grande impulsion à ces efforts et fournit un cadre politique global pour poursuivre les initiatives diplomatiques en cours, y compris les pourparlers à six et la pleine application des accords de Beijing du 3 février 2007, qui doivent conduire à la

dénucléarisation de la péninsule et au rétablissement d'un climat de confiance dans la région.

En 1996, notre pays a été invité à adhérer à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, l'une des nombreuses initiatives visant à la paix et au développement de la péninsule. Nous l'avons fait parce que notre attachement à la paix et la sécurité internationales nous a fait prendre conscience qu'aucun État, quel que soit son poids économique ou sa situation géographique, ne peut se soustraire à une noble entreprise, dont les fruits bénéficieront à la région et au monde entier. Dès lors, les relations que nous entretenons avec le peuple coréen se sont améliorées et approfondies. De fait, le Chili et la République de Corée ont signé le premier traité de libre-échange jamais négocié par la République de Corée. Nous voyons en la péninsule et en la culture coréenne des exemples de ténacité, de dignité et de génie créatif.

En votant pour le projet de résolution, nous adressons également nos salutations les plus cordiales aux peuples de ces deux États qui, nous l'espérons, seront très bientôt réunis, en l'entité dynamique à laquelle aspirent tous les fils de cette grande nation.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je propose que la liste des orateurs dans le débat sur cette question soit close maintenant. Je n'entends pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

M. Towpik (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais à cette occasion faire quelques observations supplémentaires. Durant de nombreuses années, la Pologne s'est efforcée de contribuer à la stabilisation de la région et au processus de réconciliation entre les deux États coréens. Depuis 1953 – depuis plus de 50 ans – nous participons sans relâche à la Commission neutre de contrôle sur la péninsule coréenne.

La promotion de la paix et de la sécurité dans la région a toujours été au cœur de la politique étrangère de la Pologne, aussi se félicite-t-elle du projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4) auquel elle adhère sans réserve. Le fait que la résolution ait été élaborée et présentée conjointement par la République populaire

démocratique de Corée et par la République de Corée revêt un sens sans précédent et même historique.

Le projet de résolution et les derniers faits, comme l'accord passé dans le cadre des pourparlers à six, le sommet intercoréen et la déclaration sur la promotion des relations entre le nord et le sud de la Corée, et la paix et la prospérité, ouvrent des perspectives de progrès réel dans la péninsule coréenne. Nous encourageons fortement les deux États coréens à maintenir cet élan unique et à appliquer pleinement les accords coréens passés récemment aux niveaux multilatéral et bilatéral.

Nous espérons qu'après plus d'un demi-siècle de divisions, de conflits et de tensions, les deux parties pourront instaurer un climat de confiance mutuelle et établir des relations solides afin d'assurer la paix et la stabilité dans la région, afin que le peuple coréen vive une vie meilleure.

M. Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie appuie vigoureusement le projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne », qui figure dans le document A/62/L.4. La Mongolie est encouragée par les résultats du deuxième sommet intercoréen, qui s'est tenu au début du mois d'octobre et a débouché sur l'adoption de la déclaration sur le développement des relations nord-sud en Corée, la paix et la prospérité. L'application intégrale et scrupuleuse de cette déclaration contribuera pour une part décisive à l'amélioration des relations entre les Coréens, à la consolidation de la paix dans la péninsule coréenne et à l'établissement de bases solides pour une réunification pacifique.

En tant que pays asiatique du nord-est reconnu sur le plan international comme un État exempt d'armes nucléaires, la Mongolie se réjouit des progrès réalisés récemment dans les pourparlers à six pays relatifs à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord relatif à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase et nous espérons bien qu'elles seront mises en œuvre rapidement.

Pour contribuer à faire progresser ces pourparlers, la Mongolie a accueilli en septembre dernier une session du groupe de travail bilatéral sur la normalisation des relations entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée, et elle est prête à poursuivre ses efforts à l'avenir.

Étant donné la dynamique politique prometteuse qui prévaut dans la sous-région, la Mongolie a bon espoir que l'appel à un mécanisme de coopération multilatéral en matière de sécurité en Asie du Nord-Est soit appuyé dans notre sous-région et au-delà.

M. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*) : La délégation du Myanmar exprime son plein appui au projet de résolution (A/62/L.4) intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Le projet de résolution présenté conjointement par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée est sans précédent et mérite nos éloges. Ma délégation félicite les deux parties pour le succès de leurs efforts communs.

La réunion au sommet entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée tenue à Pyongyang il y a quelques semaines et la Déclaration sur le développement des relations nord-sud en Corée, la paix et la prospérité, constituent de véritables jalons dans les relations entre les Coréens. Tout effort au service de la paix est le bienvenu. Ma délégation attache beaucoup d'importance à la question de la réunification pacifique de la péninsule coréenne. Les événements récents contribueront à la cause de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et au-delà.

Le Myanmar entretient des relations cordiales et amicales avec la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, et appuie donc sans réserve les efforts déployés par les dirigeants des deux pays en faveur d'une réunification pacifique.

Le Myanmar estime que les événements qui se sont produits récemment dans la péninsule coréenne contribueront pour une part décisive à la réalisation de la paix et de la prospérité pour le peuple coréen. Ces mesures sont conformes à la vision du monde du Myanmar qui appuie tous les efforts visant à instaurer une paix mondiale. Le Myanmar attend avec intérêt de voir comment évolue la situation à cet égard et continuera de donner son appui à toutes les parties intéressées.

Ma délégation est intimement convaincue que le projet de résolution sera adopté par l'Assemblée générale par consensus.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale et vous réitère son

appréciation pour la clairvoyance avec laquelle vous conduisez les travaux de la soixante-deuxième session.

Je voudrais me prononcer sur la question de la réunification pacifique de la Corée. Mon pays, la République du Bénin, entretient des relations amicales avec les deux républiques sœurs de la péninsule coréenne. Le Bénin s'est engagé depuis plusieurs décennies en faveur de la réunification pacifique de la péninsule parce qu'il est convaincu que l'avènement de cette réunification entraînera une profonde amélioration de la situation dans toute la région sur les plans politique, économique et social. Par conséquent, le Gouvernement béninois appelle de ses vœux cette réunification qui mettra fin à l'une des survivances les plus douloureuses des divisions engendrées par la Seconde Guerre mondiale.

C'est pourquoi, ma délégation se félicite des actes concrets et fort constructifs qui ont été posés par les deux dirigeants coréens au cours de ces derniers mois. Elle salue en particulier le bon déroulement du dernier sommet intercoréen tenu à Pyongyang au début de ce mois et se réjouit des nouvelles perspectives ouvertes pour le dialogue entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, comme le laisse entendre la « Déclaration sur le développement des relations nord-sud en Corée, la paix et la prospérité » adoptée par les deux dirigeants le 4 octobre 2007.

Le Gouvernement béninois encourage vivement les deux pays à multiplier les marques réciproques de bonne volonté pour accélérer et approfondir le processus de rapprochement entre les deux pays, dont l'heureux aboutissement permettra au peuple coréen de connaître les bienfaits de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur tous les plans.

Ma délégation estime que l'adoption du projet de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée (A/62/L.4) permettra d'apporter la caution de l'Organisation des Nations Unies au processus engagé par les deux pays et donnera une impulsion aux efforts déployés par la communauté internationale pour aider le peuple coréen tout entier à surmonter cette division tragique. Cette démarche devrait être d'autant plus aisée qu'elle est portée par le consensus existant entre les deux pays sur la question.

En clair, ma délégation soutient pleinement le projet de résolution et exhorte l'Assemblée générale à l'adopter en l'état.

M. Tarrago (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour me féliciter du projet de résolution présenté par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4). Cette initiative est la bienvenue car elle succède à l'événement historique qu'a représenté le deuxième sommet intercoréen, tenu au début d'octobre à Pyongyang, au cours duquel les deux dirigeants coréens ont réaffirmé l'attachement de leurs gouvernements et de leurs peuples respectifs au dialogue, à la coopération, à la prospérité et, à terme, à la réunification. La Déclaration sur le développement des relations entre le nord et le sud de la Corée et la paix et la prospérité est un pas en avant important vers l'amélioration de la coopération et de la compréhension dans les relations intercoréennes. Le dialogue entre les deux pays et les initiatives coréennes conjointes sur la question, à l'Assemblée générale, sont la preuve que le processus de normalisation en cours dans la péninsule doit être mené, d'abord et avant tout, par les Coréens eux-mêmes, avec notre appui.

Dans cet esprit, à la suite du premier sommet intercoréen qui s'est tenu en l'an 2000, le Brésil a cosigné la demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et a été l'un des auteurs de la résolution 55/11. Nous estimons qu'une adoption par l'Assemblée générale, par acclamation, du projet de résolution dont nous sommes saisis (A/62/L.4) démontrerait une nouvelle fois l'intérêt marqué de la communauté internationale pour une péninsule coréenne pacifique, sûre, développée et réunifiée.

Le Brésil considère qu'une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale imprimera un nouvel élan à la poursuite et au renforcement du dialogue intercoréen ainsi qu'à la promotion d'une paix et d'une sécurité dans la péninsule coréenne, de même qu'en Asie du Nord-Est et au-delà.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'aimerais ajouter quelques remarques à la déclaration prononcée par la présidence de l'Union européenne, à laquelle l'Italie s'associe sans réserve.

L'Italie salue le récent sommet intercoréen, qui constitue une étape fondamentale vers la paix, la stabilité, la coopération et, finalement, la réunification

de la péninsule. Ses résultats positifs sont d'autant plus gratifiants pour notre pays que l'Italie n'a eu de cesse de promouvoir le dialogue intercoréen, même aux moments les plus difficiles.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée en 2000, l'Italie a organisé, en coopération avec des organisations scientifiques, plusieurs séminaires sur la stabilité et la paix dans la péninsule, auxquels les deux pays ont activement participé. En outre, l'Italie est l'un des principaux bailleurs de fonds de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, cela depuis des années.

Allié aux progrès encourageants au sujet de la dénucléarisation, dans le cadre des pourparlers à six pays, le dialogue intercoréen crée les conditions propices à une coopération et une stabilité accrues dans la péninsule et l'ensemble de la région. Il s'agit d'un processus stratégique que tous les États Membres et toutes les organisations internationales doivent appuyer, comme y appelle le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/62/L.4). L'Italie est prête à jouer son rôle, notamment en augmentant son aide à la République populaire démocratique de Corée dans les secteurs humanitaire, sanitaire, éducatif et culturel, tel qu'annoncé par le Vice-Ministre des affaires étrangères Vernetti lors du déplacement qu'il a effectué récemment dans la péninsule, juste avant le sommet.

Enfin, nous sommes particulièrement satisfaits de constater que l'Assemblée générale est à même d'examiner cette question d'actualité en temps opportun et de façon consensuelle. Nous estimons que par des initiatives comme celle-ci, l'Assemblée générale réaffirme sa pertinence et son aptitude à réagir véritablement aux changements clefs qui s'opèrent sur la scène internationale. C'est la manière la plus efficace de poursuivre l'objectif d'une Assemblée générale revitalisée et revigorée, lequel constitue une priorité constante pour notre délégation.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh se réjouit de la présentation du projet de résolution intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4). Nous nous félicitons également du deuxième sommet intercoréen, événement historique qui s'est tenu à Pyongyang du 2 au 4 octobre.

Le Bangladesh est fermement convaincu que le dialogue constructif est le meilleur moyen de dissiper

les tensions dans la péninsule coréenne. Dans ce contexte, le deuxième sommet intercoréen est un jalon important sur la voie de l'amélioration et de l'approfondissement des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. Nous pensons que ce processus mènera à la réunification de la Corée dans un proche avenir. Ce n'est pas seulement un vieux rêve, mais aussi le souhait de la communauté mondiale.

L'ONU doit apporter tout l'appui possible à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée dans leur entreprise commune visant à donner une suite concrète au deuxième sommet intercoréen. Le Bangladesh, qui est l'ami des deux Corées, tient à contribuer activement et positivement au processus de paix dans la péninsule. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Elghitany (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation accueille avec satisfaction le projet de résolution A/62/L.4 intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne », parrainé par les délégations de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée. De plus, ma délégation tient à dire l'appui de l'Égypte au contenu et à la dynamique du projet de résolution, qui souligne l'importance de promouvoir le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, en vue de renforcer la sécurité dans la péninsule. Cela contribue à la stabilité de l'Asie du Nord-Est et incarne activement les efforts déployés pour mettre en œuvre les buts et principes de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute qu'un dialogue et des négociations sérieuses entre toutes les parties concernées sont les meilleurs moyens d'aborder positivement toutes les questions litigieuses. Dans ce contexte, la délégation égyptienne salue la déclaration publiée le 4 octobre, dans la foulée du sommet des deux Corées, sur l'amélioration de leurs relations. Par ailleurs, nous approuvons les objectifs et les éléments incitatifs de la déclaration, qui forme une base solide pour le rapprochement et la réconciliation des deux pays, afin qu'ils soient, à terme, réunifiés dans la paix. Cela renforcerait la stabilité et la paix régionales ainsi que la sécurité mondiale, qui est un but commun pour nous tous.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba accueille avec enthousiasme le projet de résolution présenté conjointement par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, sous le titre « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/62/L.4). Nous estimons qu'il montre clairement les résultats positifs qui peuvent être obtenus par le dialogue et la coopération. Le dialogue et la coopération intercoréens sont indispensables pour consolider la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et contribuent aussi à la paix et à la stabilité de la région et du monde. Cuba a toujours appuyé et continuera d'appuyer la réunification pacifique de la péninsule coréenne.

C'est pourquoi notre pays s'est félicité du sommet intercoréen qui a eu lieu du 2 au 4 octobre de cette année, ainsi que de la déclaration sur le développement des relations nord-sud de la Corée, la paix et la prospérité, adoptée le 4 octobre à l'issue de ce sommet. Nous nous félicitons de la détermination affichée par les deux parties d'appliquer pleinement la déclaration, dans le cadre du processus en vue de la réunification pacifique.

Lors de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu l'an passé à La Havane, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné combien il importe de garantir une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne, dans l'intérêt de la prospérité collective du peuple coréen ainsi que de la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le reste du monde. De même, la Conférence du Mouvement des pays non alignés a manifesté son appui aux démarches visant à réunifier la péninsule coréenne sur la base des aspirations légitimes et des efforts concertés du peuple coréen lui-même, comme l'indique la déclaration commune publiée le 15 juin 2000, à l'issue du sommet nord-sud historique qui s'est déroulé à Pyongyang.

Cuba continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, à appuyer pleinement le processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréens.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.4. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.4?

Le projet de résolution A/62/L.4 est adopté (résolution 62/5).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me féliciter de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 62/5, intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Je présente mes sincères félicitations aux représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée.

Voilà aujourd'hui sept ans exactement que l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/11, à la suite du sommet de juin 2000 entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. Je me félicite de cette coïncidence. Dans ma patrie, la Corée, la coutume ancestrale veut que l'on choisisse une journée propice pour toute célébration ou toute nouvelle entreprise. Je me remémore inévitablement les préparatifs du sommet de 2000 et le suivi de celui-ci, auxquels j'ai contribué personnellement en qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

Aujourd'hui, en tant que Secrétaire général, je ressens une obligation encore plus personnelle de faire tout ce qui est en mon pouvoir afin d'encourager et de faciliter la poursuite des efforts entrepris en faveur de la paix, de la sécurité et de la réunification dans la péninsule coréenne. Je suis convaincu que ce sommet historique intercoréen ouvrira la voie à un régime permanent de paix qui aboutira à la réunification. Il aura pour effet de renforcer la réconciliation et la coopération entre les deux Corées et conduira à une prospérité partagée. Le sommet servira également de catalyseur des progrès accomplis dans les pourparlers à six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Encore une fois, je loue la sagesse et le courage des Présidents Kim Jong Il et Roh Moo-hyun qui ont saisi l'occasion de faire cet important pas en avant. Je remercie également l'Assemblée générale de l'appui unanime qu'elle a apporté à cette résolution, témoignant ainsi des aspirations de la communauté internationale en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

Il sera maintenant extrêmement important de donner pleinement suite aux conclusions du sommet. Toutes les mesures prises pour donner corps aux éléments de la déclaration qui ont fait l'objet d'un accord contribueront à l'instauration de la confiance dans la péninsule. J'encourage les dirigeants des deux Corées à maintenir l'élan créé par ce moment historique et j'invite tous les États Membres – notamment ceux qui sont engagés dans les pourparlers à six – à apporter leur précieux concours au maintien d'une atmosphère favorable et à contribuer à l'application des textes issus du sommet. En tant que Secrétaire général, je me tiens prêt à fournir toute l'assistance requise en coopération étroite avec la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 167 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je tiens à annoncer que la présente séance marquera la dernière réunion de l'Assemblée générale pour M^{me} Gail Grossman, fonctionnaire des conférences hors classe au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Cela fait maintenant 34 années que M^{me} Grossman a rejoint l'Organisation des Nations

Unies, et pour la majeure partie de celles-ci elle a été associée aux travaux de la plénière de l'Assemblée générale. Elle a contribué de façon réellement significative au bon déroulement des séances de l'Assemblée, et je voudrais que l'Assemblée lui manifeste sa reconnaissance en l'applaudissant. Nous adressons tous nos vœux à M^{me} Grossman.

Point 66 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'enfant

b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Projet de décision (A/62/L.8)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/62/L.8, intitulé « Participation d'enfants et d'organisations non gouvernementales aux tables rondes organisées à l'occasion de la séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/62/L.8?

Le projet de décision A/62/L.8 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 66 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.